ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle ressources humaines
Direction des ressources humaines

Direction des ressources humaines
DRH
Affaire suivie par :
Carine Pillet
Tél. 03 88 23 35 28
Mél : carine.pillet@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Le recteur de l'académie

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier et du second degré, psychologues de l'Education Nationale
s/c de Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
s/c de Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré
s/c de Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 7 avril 2022

Objet : Accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologue dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (candidatures jusqu'au 26 avril 2022 à midi).

Le plan de requalification de la filière administrative prévoit de mettre en place un dispositif permettant de faciliter le détachement de personnels enseignants (corps du premier et du second degré), d'éducation et psychologues de l'éducation nationale (psy-EN) volontaires dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE). L'effectif total de ces personnels détachés sera, dans ce cadre, porté de 50 (nombre de détachements effectués en moyenne ces dernières années) à 150 par an. Ces accueils en détachement interviendront le 1er septembre de chaque année, de 2022 à 2026.

La présente circulaire vise à définir cette quatrième voie d'accès organisée au corps des attachés d'administration au sein de l'académie de Strasbourg.

1 - Objectifs et finalités

Les personnels enseignants (corps du premier et du second degré), d'éducation et psy-EN volontaires pour intégrer la filière administrative par la voie du détachement seront repérés et sélectionnés selon un cadre nationalement défini. Pour les préparer à l'exercice des missions d'AAE, ils bénéficieront ensemble d'une formation assurée par les IRA, opérateurs de formation pour le compte du MENJS.

Le dispositif permet d'offrir aux personnels enseignants, d'éducation et psychologues une diversification de leurs parcours, une interruption temporaire volontaire de leur carrière ou une reconversion professionnelle, en capitalisant sur leur connaissance du système éducatif. Il contribue à renouveler les modes de recrutement des AAE et à capitaliser sur les compétences transférables de personnels d'autres métiers du ministère.

Conformément aux objectifs du plan de requalification pluriannuel, les affectations se situent en service académique (rectorat ou direction départementale des services de l'éducation nationale), ainsi qu'en établissement public local d'enseignement.

2 - Détection et sélection des candidats

2.1 Détection des potentiels

En avril 2022, 2 actions sont conduites :

- l'identification individuelle de candidats au détachement dans le corps des AAE (par les missions académiques de l'encadrement, à travers les échanges avec les DRH de proximité, les conseillers RH de proximité ou les conseillers mobilité-carrière, mais aussi au moyen des rendez-vous de carrière ou par les inspecteurs pédagogiques du premier et du second degré) et la candidature des personnes volontaires ;
- la présentation détaillée du dispositif pour présenter d'une part aux candidats les caractéristiques des fonctions et de la carrière des AAE, et d'autre part les implications de l'entrée dans le dispositif (formation dans un IRA…) sous la forme d'un webinaire le 29 avril matin (convocation aux candidats).

2.2 Les candidatures

Le dossier de candidature comprend une demande de détachement (courrier simple), un curriculum vitae et une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations du candidat. Il permet d'émettre un vœu d'univers professionnel (établissement public local d'enseignement ou services académiques) et de localisation au sein de l'académie. Le dossier est à envoyer à ce.drh@ac-strasbourg.fr pour le 26 avril 2022 à 12h00.

2.3 Les postes susceptibles d'être ouverts

3 profils de poste sont identifiés :

- Chargé de mission en service académique : conseil, soutien, coordination et gestion relevant des domaines administratifs du service de rattachement ;
- Adjoint gestionnaire sous l'autorité du chef d'établissement, pilote la gestion matérielle financière et administrative ainsi que la gestion des ressources humaines qui s'y rattache ;
- Fondé de pouvoir au sein d'une agence comptable : Supervision des activités, veille calendaire, encadrement des régies, supervision des écritures comptables, aide et soutien aux établissements.

2.4 Procédure de sélection

Une commission académique sera chargée de procéder à la sélection des candidatures, qui comprend :

1) un examen du dossier de chaque candidat ; la commission arrête la liste des candidats qu'elle reçoit en entretien ;
2) un entretien avec les candidats présélectionnés le 29 avril 2022.

Mi-mai, la liste des candidats retenus devrait être connue.

3 - Gestion administrative des personnes retenues

3.1 Affectation

La personne entrant dans le dispositif sera affectée dans son académie d'origine ; en tant qu'attaché d'administration d l'Etat, elle est rémunérée et gérée par le rectorat.

Direction des ressources humaines
DRH
Tél. 03 88 23 35 28
Mél : carine.pillet@ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint – 67975 Strasbourg cedex 9

Avant le début de la formation à l'IRA de Metz, elle est affectée, à compter du 1er septembre, dans un poste correspondant à son vœu d'univers professionnel, dans le ressort de son académie d'origine et, dans toute la mesure du possible, en tenant compte de ses souhaits de localisation. Elle rejoint son poste la dernière semaine d'août, pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et une première découverte de ses futures missions ; durant une à deux semaines, elle est invitée à participer aux réunions de préparation de la rentrée, afin de lui permettre d'appréhender la pré-rentrée et la rentrée scolaire en tant que personnel administratif.

3.2 Situation administrative

A compter du 1er septembre, la personne est détachée dans le corps des AAE, quel que soit son corps d'origine ; elle est rattachée pour sa gestion à son académie d'origine et affectée sur son poste définitif. Pendant les huit semaines de formation à l'IRA (mi-septembre à mi-novembre), puis deux semaines (entre fin janvier et fin février), elle est stagiaire de la formation continue par le rectorat et bénéficie de la prise en charge des frais de formation (déplacement, hébergement) par le rectorat.

A compter du 15 novembre, elle rejoint définitivement son poste. Elle est accompagnée pendant la première année de son détachement par un tuteur. Après deux mois d'exercice effectif des fonctions environ, elle rejoint l'IRA pour deux semaines de retour d'expérience de retour d'expérience et de partage avec les autres stagiaires de son groupe (personnels enseignants, d'éducation et psy-EN détachés dans le cadre de ce dispositif).

En matière de rémunération, elle perçoit le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des AAE, le SFT le cas échéant, l'IR (indemnité de résidence) le cas échéant, et l'IFSE au taux plancher fixé par l'académie.

3.3 Durée du détachement

La personne est détachée dans le corps des AAE pour un an, à compter du 1er septembre.

Trois mois avant la fin de son détachement (1er juin de l'année suivante), elle exprime son souhait :

- soit de ne pas renouveler son détachement ; dans ce cas elle réintègre son corps d'origine au 1er septembre et est affectée dans l'école ou l'établissement où elle exerçait avant son détachement (sauf accord avec le rectorat pour une autre affectation) ;
- soit d'être détachée à nouveau ; dans ce cas, son détachement est renouvelé pour quatre ans et elle reste affectée sur le poste qu'elle a occupée depuis le 1er septembre (sauf accord avec le rectorat pour une autre affectation).

L'administration examinera avec attention les demandes d'intégration formulées après deux ans de détachement à compter de son entrée en formation, et proposera à la personne, après cinq ans de détachement, d'intégrer le corps des AAE.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Claudine Macresy-Duport

Direction des ressources humaines
DRH
Tél. 03 88 23 35 28
Mél : carine.pillet@ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint – 67975 Strasbourg cedex 9